



LA CONSTRUCTION D'OFFRES D'ACTIVITÉS DES ESPACES RURAUX

PLATE-FORME RÉGIONALE
DÉVELOPPEMENT RURAL
RHÔNE-ALPES

- FACTEURS FAVORABLES À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS NOUVELLES ET STRATÉGIES D' ACTIONS
- EXEMPLES D'APPLICATIONS

APPORTS DU PROJET DE RECHERCHE PSDR - CREAETE

- FACTEURS FAVORABLES
À LA CRÉATION
D'ACTIVITÉS NOUVELLES
ET STRATÉGIE D' ACTIONS
- EXEMPLES D'APPLICATIONS



COMPLÉMENT DU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
« LA CONSTRUCTION D'OFFRES D'ACTIVITÉS
DES ESPACES RURAUX » - (MAI 2006)

S O M M A I R E

PAGE → 4 **AVANT-PROPOS**

PAGE → 5 **1^E PARTIE – LA CRÉATION D’ACTIVITÉS NOUVELLES
LES FACTEURS FAVORABLES ET LES STRATÉGIES D’ACTIONS**

PAGE → 6 **1 AGIR SUR LES FACTEURS FAVORABLES À LA CRÉATION
D’ACTIVITÉS NOUVELLES ET D’EMPLOIS**

PAGE → 6 - 1.1 **Créer des interactions entre les trois pôles acteurs de la création d’activités et d’emplois**

PAGE → 8 - 1.2 **Intervenir sur les configurations (influences) du territoire**

PAGE → 10 - 1.3 **Accueillir et accompagner le créateur**

PAGE → 11 - 1.4 **Changer de regard sur les sources de potentiels**

PAGE → 12 **2 CONDUIRE DES POLITIQUES DE CRÉATION D’ACTIVITÉS ET D’ACCUEIL D’ACTIFS**

PAGE → 13 - 2.1 **Argumenter pour mener une politique de création d’activités et d’accueil dans les espaces ruraux**

PAGE → 15 - 2.2 **Légitimer l’action publique locale sur la création d’activités**

PAGE → 16 - 2.3 **Mettre en œuvre une stratégie de création d’activités et d’accueil dans les espaces ruraux**

PAGE → 20 - 2.4 **Réunir les conditions à la mise en place de politique d’accueil et de création d’activités**

PAGE → 21

2^E PARTIE – LA CRÉATION D’ACTIVITÉS NOUVELLES DES EXEMPLES D’APPLICATION SUR TROIS SOURCES DE POTENTIELS

PAGE → 22

1 LES CRÉATEURS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) INVENTIVES, DES RESSOURCES HUMAINES ESSENTIELLES

PAGE → 22

- 1.1 Les TPE inventives : qui sont-elles ?

PAGE → 23

- 1.2 Pourquoi favoriser leur implantation dans les territoires ruraux ?

PAGE → 24

- 1.3 Comment favoriser leur installation et leur développement ?

PAGE → 25

2 LES PATRIMOINES : UNE RESSOURCE POUR CRÉER DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS

PAGE → 25

- 2.1 De quoi parle-t-on ?

PAGE → 26

- 2.2 Pourquoi les patrimoines sont utiles pour la création d’activités et d’emplois ?

PAGE → 27

- 2.3 Comment créer des activités à partir des patrimoines locaux ?

PAGE → 29

3 LE VIEILLISSEMENT : POSER UN AUTRE REGARD ET AGIR SUR CETTE SOURCE DE POTENTIELS

PAGE → 29

- 3.1 Le vieillissement de la population : une charge ou un atout pour la collectivité ?

PAGE → 30

- 3.2 Pourquoi créer des activités et des emplois liés au vieillissement ?

PAGE → 32

- 3.3 Comment créer des activités pour et avec les retraités dans les espaces ruraux ?

AVANT-PROPOS

La construction d'activités, un objectif toujours d'actualité pour les espaces ruraux rhônalpins

Bâtie sur le postulat qu'il n'y a pas de développement sans création d'activités génératrices de revenus, la construction d'activités est une stratégie de développement rural volontariste. La démarche de construction d'offres d'activités, par l'impulsion et la conduite d'initiatives locales, permet de maintenir et créer ces activités à partir de potentiels locaux : les ressources humaines, les besoins de la population, le tissu économique existant, l'environnement...

La démarche d'offres d'activités s'applique à tous les types d'espaces ruraux où la création, le développement et la reprise des activités ne se font plus ou peu, et/ou des problèmes d'emplois persistent ou s'amplifient. Elle concerne aussi ceux où il y a de réelles capacités d'initiatives et des thématiques porteuses de développement économique, ainsi que des opportunités.

La démarche de construction d'offres d'activités s'enclenche sur la base de l'exploration des ressources locales par la détection des potentiels d'activités et d'accueil d'actifs et la mobilisation d'acteurs locaux. Elle aboutit à une offre globale réunissant de l'activité et un environnement favorable à sa réalisation ainsi que des conditions nécessaires au projet de vie.

Dès les années 1990, les Sites de proximité de Rhône-Alpes et le CRDR (centre régional de ressources du développement rural), réunis au sein de la Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes, s'engagent dans l'action locale pour la création d'activités et d'emplois en zone rurale et dans la professionnalisation des agents de développement rural sur ce sujet. Un guide méthodologique « La construction d'offres d'activités des espaces ruraux » a été publié en 1999, et mis à jour en 2002 et 2012 (concept, démarche méthodologique, cahiers d'expériences et d'outils 1 et 2), sur la base de l'expérience des Sites de proximité, lieux ressources pour l'emploi et la création d'activités en milieu rural.

Soucieuse de compléter et d'actualiser ce guide, la Plate-Forme régionale développement rural s'est engagée en 2008 dans le projet de recherche CreActE (Création d'Activités nouvelles et d'Emplois : facteurs d'émergence, de développement et modes de gouvernance) afin d'identifier et de cerner les clefs favorisant la création d'activités nouvelles et d'emplois, notamment grâce à une meilleure compréhension des représentations et du jeu des systèmes d'acteurs concernés. Ce partenariat acteurs-chercheurs aboutit aujourd'hui à la production d'un complément au guide méthodologique initial, à destination des agents de développement et des élus locaux ruraux.



1^E PARTIE :
LA CRÉATION D'ACTIVITÉS NOUVELLES
LES FACTEURS FAVORABLES
ET LES STRATÉGIES D' ACTIONS

- LES FACTEURS FAVORABLES À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ
- LES POLITIQUES DE CRÉATION D'ACTIVITÉ ET D'ACCUEIL

1 – AGIR SUR LES FACTEURS FAVORABLES À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS NOUVELLES

Le maintien, la création d'activités et d'emplois sont nécessaires au développement des territoires ruraux, aujourd'hui sièges de multiples initiatives et de nouvelles dynamiques mais aussi de difficultés économiques (fermeture d'industries traditionnelles, arrêt d'exploitations agricoles, difficultés des entreprises d'insertion...). Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte d'évolution des fonctions des espaces ruraux qui tendent à se diversifier (activités productives agricoles et industrielles, développement de l'économie de proximité et résidentielle, activités récréatives et liées à la nature...), et dans un contexte d'inversion démographique dans les territoires ruraux (89 % des communes de Rhône-Alpes voient leur population augmenter entre 1999 et 2009, et ce sont les communes de moins de 2 000 habitants qui en profitent le plus. Source INSEE : « Dix années d'évolution de population en Rhône-Alpes »).

La création de nouvelles activités et d'emplois relève souvent d'une stratégie volontariste des territoires qui contribue à la dynamique des espaces ruraux en :

- distinguant les territoires entre eux, révélant ainsi leurs potentiels spécifiques ;
- proposant des formes innovantes d'activités (palettes d'activités matérielles et/ou immatérielles, combinées ou non) ;
- permettant aux espaces ruraux les plus isolés d'exister, de s'intégrer dans une démarche de développement économique local ouverte sur l'extérieur ;
- renforçant des liens sociétaux dans les territoires ruraux ;
- permettant la création d'activités ancrées localement donc non délocalisables,

Pour mener à bien cette stratégie de développement, le repérage des acteurs, leurs interrelations, l'appréhension de la légitimité de chacun, sont les premières étapes pour identifier les facteurs d'émergence de la création d'activités et les leviers d'actions pour impulser et conduire cette dynamique locale ouverte sur les autres territoires.

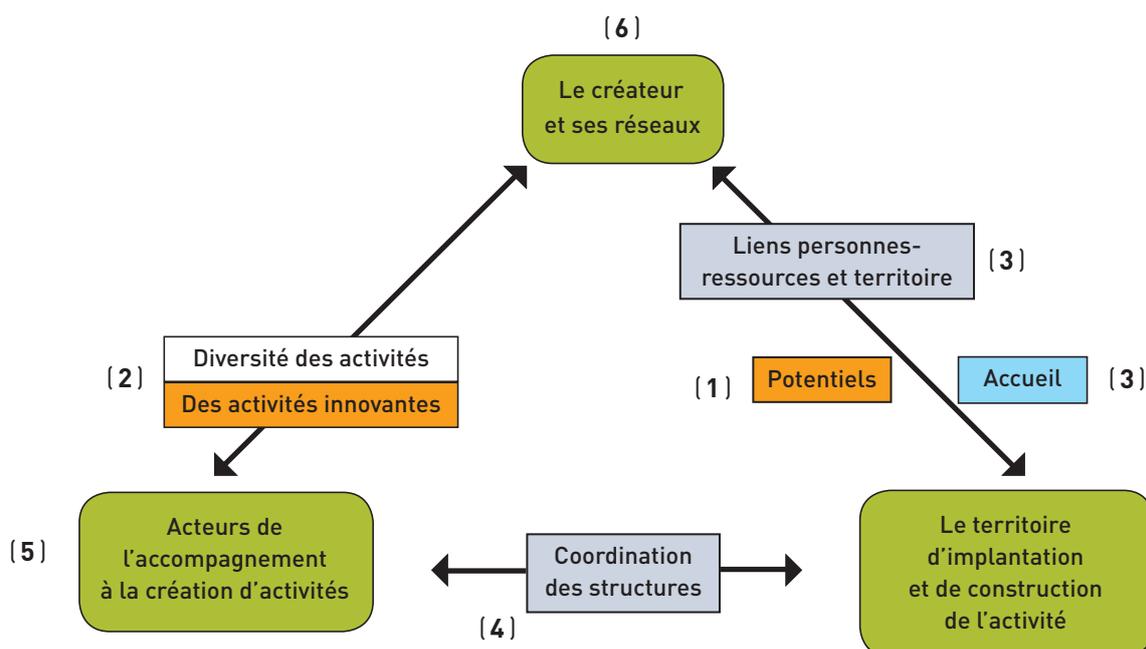
1.1 Créer des interactions entre les trois pôles acteurs de la création d'activités et d'emplois

Si, pour certains, la création d'activités et d'emplois relève de la seule volonté du porteur de projet (créateur), pour CreActE (acteurs et chercheurs), elle résulte notamment d'une interaction entre :

- le créateur marqué par sa personnalité, son histoire, son réseau social local ou externe, ses attentes au regard de son projet personnel et professionnel ;
- le territoire avec ses caractéristiques physiques et d'attractivité, son système volontariste d'accueil qui facilite l'implantation du créateur, son « ambiance » (ouverture sociale, ouverture à de nouvelles activités différentes, perception et reconnaissance collective du territoire...) ;
- les structures institutionnelles, associatives, de développement, qui accompagnent les initiatives des créateurs.

Pour mieux comprendre cet environnement multi-acteurs agissant sur la création d'activités, un schéma (figure 1) est proposé par le projet de recherche CreActE, permettant de cerner la relation, la dynamique des parties prenantes et les interactions à soutenir.

→ Figure 1 : SCHEMA DU TRIPTYQUE DE CO-CREATION



Ce triptyque souligne :

- Une posture volontariste du territoire d'impulser une démarche de création d'activités nouvelles marquée par :
 - (1) le repérage des potentiels locaux, visibles ou cachés, révélés et activés, qui rendent attractifs le territoire pour des candidats-créateurs. Ces derniers peuvent aussi être des révélateurs des ressources latentes à activer ;
 - (2) la diversité et la combinaison d'activités sur le territoire, qui constituent des facteurs positifs pour la création d'activités innovantes et d'emplois nouveaux, porteuses d'économie locale et de lien social ;
 - (3) la qualité de l'accueil sur le territoire : « l'aménité sociale », la qualité relationnelle des habitants du territoire, considérée comme un des facteurs d'attractivité du territoire.

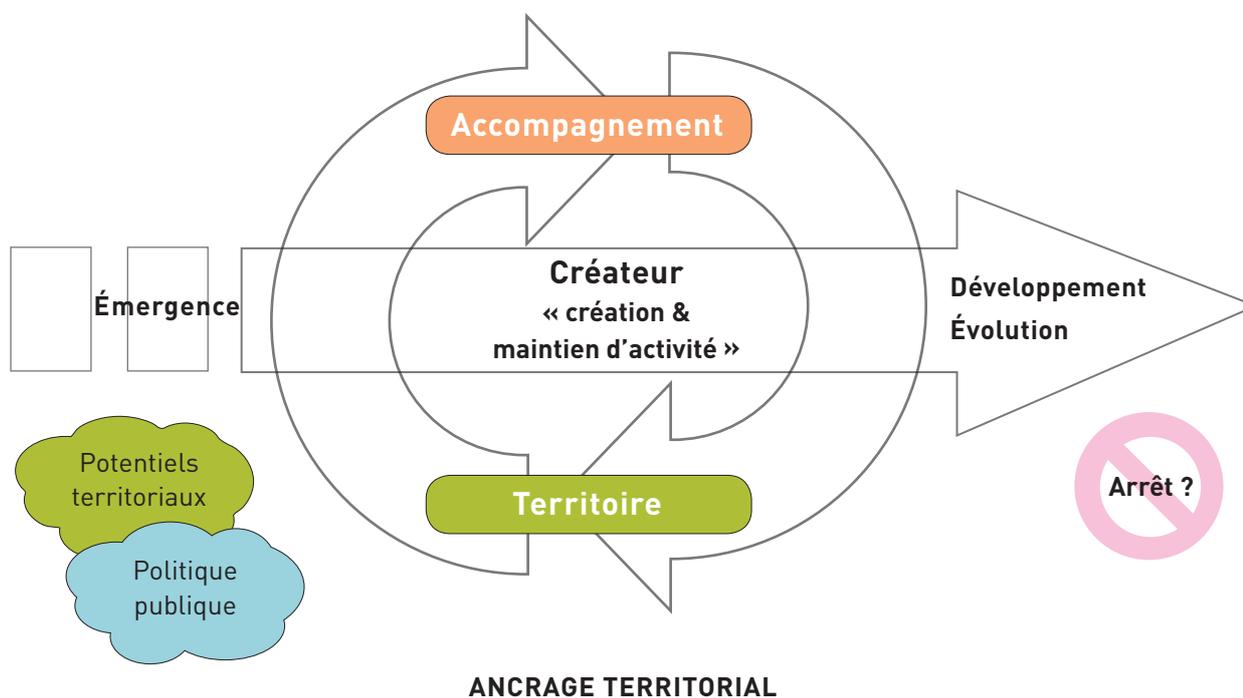
- Des accompagnements complémentaires facilités par :
 - (4) une coordination entre les structures d'appui territorial ;
 - (5) une connaissance des compétences disponibles et mobilisables (consulaires, associations de développement local...).

- (6) La présence de créateurs (s'ils ne sont pas toujours au cœur de la démarche, ils n'en sont pas moins incontournables) avec leurs propres compétences et moyens, leurs besoins, mais aussi leurs réseaux locaux ou externes au territoire. Leurs démarches sont favorisées par une politique d'accueil du territoire et par le soutien coordonné des accompagnateurs.

L'ancrage territorial du créateur et de son projet d'activités est fondamental pour créer, maintenir, développer ses initiatives qui seront évolutives dans le temps.

→ Figure 2 : LE CYCLE DE VIE DU PROJET DE CRÉATION D'ACTIVITÉS

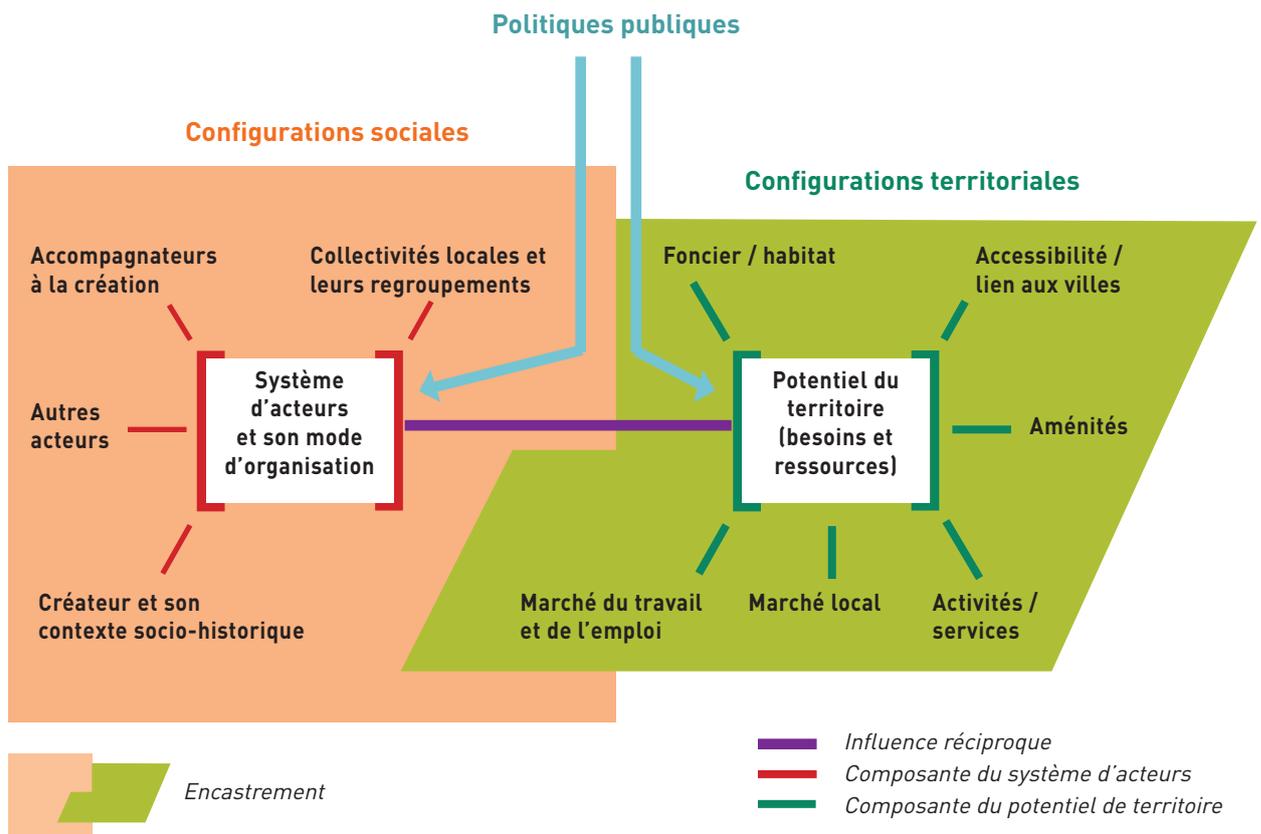
Remarque : la valorisation du projet CreActE ne s'intéressera qu'à la phase émergence du projet.



1.2 Intervenir sur les configurations du territoire

Un ensemble de configurations territoriales peuvent être mises en évidence, soulignant la diversité et la spécificité des situations et des influences particulières entre créateurs, accompagnateurs, habitants et décideurs locaux. Pour s'en saisir, le modèle d'encastrement territorial proposé par le projet de recherche CreActE, et présenté ci-dessous (figure 3), analyse et affine les liens entre le système d'acteurs et le territoire. La création d'activités nouvelles et d'emplois résulte de l'imbrication de ces deux plans, où le porteur d'activités peut être le « pivot » du processus de création (dans le cas notamment des activités dites inventives – cf. deuxième partie, les créateurs des TPE inventives). L'agent de développement, qui anime la phase d'émergence et de construction de l'offre d'activités, avec un groupe local, est désigné comme l'acteur pivot de la démarche de développement local.

→ Figure 3 : LE MODÈLE D'ENCASTREMENT TERRITORIAL



CONFIGURATION SOCIO-SPATIALES

Configurations territoriales

Cette représentation (partie verte) souligne l'influence des contextes territoriaux comme ressources ou besoins (désignés sous le terme de potentiels dans le guide méthodologique « La construction d'offres d'activités des territoires ruraux »). Ressources quand il s'agit de locaux vacants, de patrimoine à valoriser, de filières... et besoins quand il s'agit d'habitat, d'accès au foncier, de services de proximité, de services de mobilité, de vie sociale, d'activités culturelles, de marché du travail, de marché local...

La configuration territoriale (partie verte du schéma d'encastrement) se spécifie en fonction des caractéristiques locales. Elle permet d'anticiper les mutations économiques et sociales du territoire, de repérer et d'actionner des potentiels pour attirer les créateurs, de faciliter leur parcours d'installation et de soutenir ainsi le développement local.

Configurations sociales

La configuration sociale (partie rose du schéma d'encastrement) présente la diversité des acteurs, dotés de leur propre système de gouvernance plus ou moins collaboratif. Un très large panel d'acteurs, dont la complémentarité est à coordonner, peut être mobilisé dans la mise en œuvre du processus de création d'activités et d'emplois.

L'encastrement de ces deux plans traduit la relation de dépendance entre système territorial et système d'acteurs (configurations spatiales et sociales). L'impulsion et l'accompagnement du processus de co-création d'activités et d'emplois visent la mise en cohérence de l'action de tous sur le territoire d'installation. Les politiques publiques apparaissent ainsi comme des leviers pour faire évoluer les paramètres : aider à l'émergence de potentiels, garantir la coordination entre les acteurs (institutionnels ou non) et leur adaptation aux profils des créateurs, favoriser les dynamiques de co-construction d'activités.

1.3 Accueillir et accompagner le créateur

Diverses structures d'accompagnement de la création d'activités coexistent sur les territoires (tableau 1).

TABLEAU 1 - Typologie des acteurs en jeu dans la création d'activités rurales : l'exemple de l'Auvergne

Acteurs institutionnels et structures liées			Autres acteurs d'appui à la création	
Développer le territoire	Développer un secteur	Développer l'entrepreneuriat	Favoriser l'insertion	Accompagner les projets d'activités
<ul style="list-style-type: none"> – Communes – Communautés de communes – Pays/PNR – P F I L – A R D T A ... 	<ul style="list-style-type: none"> – Chambres d'agriculture – C M A – C C I – C R E S S ... 	<ul style="list-style-type: none"> – Boutiques de gestion – Incubateurs / pépinières – Coopérateurs d'activité et d'emplois ... 	<ul style="list-style-type: none"> – A D I E – Auvergne Active – Credis – AGEFIPH – Pôle Emploi – P A I O ... 	<ul style="list-style-type: none"> – A F P A – C F P P A – C I V A M – C R E F A R D – A F R A T – M R J C ...

Focus sur le territoire

Focus sur l'activité

Focus sur le créateur

Source : Marie-Anne Lenain (2011). « Dynamiques et accompagnement des TPE inventives en espace rural isolé. Entre territoires et réseaux ».

Cette typologie proposée est à nuancer et à réfléchir en fonction des réalités de chaque territoire, mais aussi des stratégies des différentes structures localement.

La connaissance du positionnement des acteurs de l'accompagnement et de la diversité des créateurs (traditionnels ou inventifs - cf. deuxième partie, les créateurs des TPE inventives), est nécessaire afin que la structure d'accompagnement, les acteurs du territoire et le créateur puissent se « comprendre ». Il s'agit là de faire bouger les représentations de tous. Il est alors nécessaire de prendre le temps de la connaissance réciproque, de la compréhension des ressorts de l'un et de l'autre, et du déplacement du regard.



1.4 Changer de regard sur les sources de potentiels

Détecter et travailler les différentes sources de potentiels d'un territoire permet :

- de construire de nouvelles offres d'activités et les proposer à des candidats (du territoire et/ou venant d'un autre territoire)
- d'enrichir, de faire évoluer des projets de créateurs...

Pour autant, certaines sources de potentiels peuvent être négligées, voire ignorées, car elles portent en elles des images négatives (du fait du sujet, de sa perception « non rentable »...). C'est le cas du vieillissement qui peut être synonyme « d'accroissement des coûts liés à la santé, de pérennité financière des régime de retraites... ». Mais un autre regard (une autre représentation...) peut permettre de penser le vieillissement comme une nouvelle ressource (un potentiel) pour les espaces ruraux (interactions entre retraités et espaces ruraux, création d'activités de services, développement territorial...). cf. deuxième partie, le vieillissement.

Les sources de potentiels des territoires ruraux s'affinent. Le tableau ci-dessous est complété à partir des expériences repérées par les acteurs (lors des ateliers permanents de la construction d'activités organisés par la Plate-Forme régionale), avec la participation des chercheurs CreActE.

TABLEAU 2 - Les sources de potentiels des territoires ruraux							
Développement-transmission -reprise d'entreprises	Bâtiments, terrains disponibles	Création autour d'une filière	Création autour d'un secteur	Potentiels non exploités, mal valorisés	Volonté d'accueil d'une commune	Ressource humaine	Intervention dans un territoire
Maintien et développement des entreprises locales	Foncier, logement, locaux professionnels	Bois, lait, fruit...	Services de proximité, agriruralité, associatif, tourisme	<p>* Patrimoines matériels ou immatériels (naturel, culturel...), activités en sommeil, mutualisation entre entreprises...</p> <p>* Vieillesse</p>	Une famille, une activité...	* TPE inventive	Idées issues de la réflexion de la population

Source : La construction d'offres d'activités des espaces ruraux : cahier d'outils N°1 février 2002

* Ces trois sources de potentiels sont explicitées dans la 2^e partie du document, page 21.



2 – CONDUIRE DES POLITIQUES DE CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'ACCUEIL D'ACTIFS

Les acteurs locaux (collectivités locales - élus, agents de développement...) ont pu se sentir à l'écart, non concernés, non autorisés à agir sur la création d'activités, considérant que d'autres s'en chargeaient (chambres consulaires, agences de développement...). Or :

- Ils se font de moins en moins d'illusions sur la venue spontanée et providentielle sur leur territoire d'un probable industriel, d'entrepreneurs innovants...
- Ils sont confrontés à des réalités diverses (flux migratoires, désindustrialisation...) qui soulèvent la question de l'accueil d'actifs et d'activités et interpellent la vie sociale, l'économie...
- Ils pointent la nécessité d'interventions adaptées à la situation de l'emploi local, du tissu économique existant ;
- Enfin, la territorialisation des politiques publiques ouvre de nouvelles possibilités pour intervenir à la fois sur l'attractivité des territoires, l'émergence d'activités, la mise en réseau des acteurs entre eux et leur implication dans le développement économique local.

Les acteurs des territoires, nouveaux venus dans le jeu de la création d'activités, ont ainsi l'opportunité d'inventer et d'innover en s'emparant de la problématique globale comme d'un bien public.

Ils ont, dans les zones rurales :

- **une capacité créatrice**, qu'ils soient organisés ou non pour le développement économique, éloignés des villes ou non ;
- **toute légitimité** de construire un système vertueux d'acteurs et de l'animer. Ce management dépend bien sûr de l'ambiance locale (curiosité, disponibilité, dynamisme, culture entrepreneuriale...), du niveau d'engagement politique des élus, de la stratégie d'accueil et de création d'activités et impose une (ou des) ingénierie(s) nouvelle(s).



2.1 Argumenter pour mener une politique de création d'activités et d'accueil dans les espaces ruraux

Des arguments viennent facilement à l'esprit : répondre aux besoins locaux (de la population, des entreprises...), créer des emplois durables, non délocalisables, favoriser l'effet d'entraînement (en termes de maintien et de création d'entreprises), contribuer à une vie locale dynamique et diversifiée, maintenir les actifs, faire revenir les jeunes, mettre en valeur le patrimoine local...

Pour qu'ils soient efficaces, les arguments sont à préciser, à caractériser, à développer, en lien avec des données statistiques locales, des illustrations. Deux arguments sont néanmoins prépondérants : l'anticipation, la réaction aux mutations socio économiques des espaces ruraux, et la légitimité territoriale.

→ S'adapter aux mutations en cours et construire des réponses face aux signaux d'alerte

Les territoires ruraux, aux configurations socio-spatiales uniques, sont confrontés à des mutations socio-économiques (perte d'emplois industriels et agricoles, résidentialisation, périurbanisation, décentralisation...) qui en modifient la donne. Elles ont des impacts sur l'emploi et la création d'activités et incitent à agir. Cela suppose :

- **d'être en prise avec son territoire, d'en actualiser sa connaissance** : que peut-on dire des évolutions en termes de flux (revenus, marchandises, mobilités résidentielles, de loisirs...), du vieillissement, de la tertiarisation, de la diversification des fonctions du territoire rural d'intervention (récréative, de nature, de production...);
- **mais aussi de repérer les signaux** qui alertent en termes de risques sur l'emploi mais aussi d'opportunités d'activités. Ces signaux sont à exprimer et partager dans un objectif de précision, de validation et de déduction de difficultés économiques.

Le rôle des agents de développement est alors mis en exergue : se faire repérer en tant qu'interlocuteur agissant sur la création d'activités, animer un réseau d'alerte, vérifier les signaux, les consolider pour construire des arguments pertinents au regard de la situation locale. C'est avant tout une posture à avoir de la part de ces derniers et plus largement de l'ensemble des acteurs locaux.

Cette démarche de connaissance (veille, alerte...) permet d'identifier les leviers adaptés à la création d'activités sur sa zone, la création d'activités étant un élément du développement local répondant aux difficultés économiques.



TABLEAU 3 - Repérer les signaux d'alerte et se poser la question de leurs impacts sur l'emploi

Signaux d'alerte	Impacts sur l'emploi
<p>Le déséquilibre démographique comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la perte de population – le vieillissement – une arrivée massive, spontanée de population (motivée en premier lieu par la qualité de vie avant même les questions d'emploi, de logement, de proximité) – les multi-résidences (personnes partageant leur vie entre la ville et la campagne) – les migrations pendulaires 	<p>Disparition de services de proximité</p> <p>Des besoins émergents (liés aux différents âges de la vie) / des compétences / des revenus d'origine externe</p> <p>Des besoins non pourvus (petite enfance, mobilité...) / la recherche d'emploi salarié ou de création de son propre emploi</p> <p>Des besoins de services, d'accompagnement à l'installation</p> <p><i>L'intervention publique ne peut-elle pas faciliter l'arrivée de nouvelles populations, leur installation ?</i></p>
<p>La fermeture d'une entreprise locale avec de nombreuses pertes d'emploi</p>	<p>Perte d'emplois locaux</p> <p><i>L'intervention publique ne peut-elle pas appuyer l'organisation d'acteurs pour agir sur la gestion territoriale des emplois et des compétences ?</i></p>
<p>Des difficultés à maintenir un tissu commercial, artisanal avec peu de reprises</p>	<p>Disparition de services de proximité, de savoir-faire locaux</p> <p>Perte de populations notamment actives</p> <p><i>L'intervention publique ne peut-elle pas favoriser le maintien d'entreprises en travaillant la diversification, la combinaison d'activités et l'adaptation de l'activité aux besoins ?</i></p>
<p>Une augmentation forte des mobilités</p> <p>Une paupérisation de la population</p>	<p>Télétravail / nouveaux besoins en termes de transport</p> <p>Besoins d'activités d'insertion</p> <p><i>L'intervention publique ne peut-elle pas impulser de nouvelles modalités de transport, des équipements de travail collectifs ?</i></p>
<p>La déprise agricole (diminution du nombre d'exploitants, mitage du foncier...)</p>	<p>Pertes d'emplois directs et indirects liés à l'agriculture</p> <p><i>L'intervention publique ne peut-elle pas agir sur l'entretien des espaces, la création d'activités agraires ?</i></p>
<p>Des enjeux de lien social et de vivre ensemble</p>	<p>Moins de dynamisme local</p> <p><i>L'intervention publique ne peut-elle pas impulser le lien social dans la création de nouvelles activités commerciales, de loisir... ?</i></p>



→ **Saisir l'opportunité d'une gouvernance plus territorialisée et d'un changement de nature des politiques publiques**

En France, les modes d'interventions publiques ont fortement évolué du fait du désengagement progressif de l'État. Il intervient aujourd'hui essentiellement dans une action correctrice d'aménagement du territoire (ex. : zones de revitalisation rurale). On assiste à un transfert progressif des compétences aux collectivités territoriales et en corollaire à la territorialisation des politiques publiques (exemple des CDDRA en Rhône-Alpes), donc à de nouvelles opportunités de gouvernance plus en proximité et plus ciblée.

Dans le même temps, la nature des politiques conduites évolue aussi. D'une politique sectorielle tournée vers les grandes entreprises et les équipements structurants, on s'achemine progressivement vers l'appui aux petites et moyennes entreprises et à l'emploi. Ces nouvelles stratégies reposent sur des démarches de développement local qui requièrent la mobilisation d'une pluralité d'acteurs et participent à créer un environnement favorable à la création d'activités.

Ces constats incitent les acteurs des territoires ruraux à agir sur l'emploi et la création d'activités, et donc à travailler des politiques locales d'appui à la création d'activités.

2.2 Légitimer l'action publique locale sur la création d'activités

Trois constats pour légitimer l'action publique :

→ **Les acteurs territoriaux sont aujourd'hui légitimes** pour agir en faveur de la création d'activités et d'emploi (cf. page 12) et notamment sur la phase d'émergence qui nécessite de développer un cadre d'accueil propice à la création d'activités.

→ **Les acteurs territoriaux constituent un des trois piliers** agissant en faveur du processus de création d'activités (avec le créateur et la[les] structure[s] d'accompagnement). Ils sont de plus en plus impliqués dans un système d'acteurs qui à l'origine se limitait à des structures d'accompagnement spécialisées (cf. figure 1).

→ **L'agent de développement** a un rôle prépondérant pour animer une stratégie d'accueil de nouvelles activités, de nouveaux actifs. Cela demande de la méthode (c'est un processus complexe, parfois long, mais producteur de dynamiques) et **des compétences** (cf. La construction d'offres d'activités des espaces ruraux : cahier d'outils N°1 février 2002 pages 7 et 8) : évolution des représentations, conception de projets, construction et animation de partenariats (système d'acteurs spécifique à chaque territoire au regard des acteurs en présence et de leur organisation).

Les marges de manœuvre et les niveaux d'intervention des acteurs sont variables selon les paramètres de situation des territoires :

→ Réduites sur la situation géographique (distance à la ville...), les aménités, l'économie (état du marché local du travail), le foncier (outils réglementaires difficiles à mobiliser)... Les collectivités publiques peuvent agir par de multiples leviers (accessibilité, planification urbaine...) mais dans le temps long.

→ Importantes sur le système d'acteurs pour créer les conditions d'un partenariat, d'une gouvernance locale ou pour intervenir sur des maillons manquants (primo-accueil, veille et détection de potentiels d'activités, mise en réseau...).

→ Importantes sur les représentations collectives pour changer le regard des structures d'accompagnement, des élus, de la population locale sur les activités nouvelles, les processus collectifs à imaginer en appui à la création, les créateurs inventifs. Faire évoluer les représentations nécessite tout d'abord d'avoir une connaissance fine de son territoire.

Ceci demande des politiques volontaristes. La légitimité de cet « interventionnisme » diffère d'ailleurs selon la nature de l'activité : très contestée dans le champ de l'agriruralité (concurrence sur le foncier), plus attendue dans le domaine des services à la population dans la mesure où elle répond à de nouveaux besoins.

Dans tous les cas, toutes les collectivités sont légitimes pour conduire des politiques volontaristes, à condition de se situer et de se coordonner avec les différentes échelles d'intervention.

TABLEAU 4 - Proposition d'un partage raisonné des rôles des collectivités selon leur échelle territoriale et leurs compétence.	
Rôles	Structures et échelon territorial
En termes de promotion, d'image et d'attractivité auprès des créateurs	Les Régions semblent toutes désignées pour diriger l'action publique en complémentarité avec les Parcs naturels Régionaux, les Pays ou les communautés de communes et d'agglomération
En termes de premier accueil des créateurs	les échelons médians, comme les Pays ou les communautés de communes, semblent les mieux placés, les communes pouvant assurer l'accueil de proximité
En termes de construction des offres d'activités	Le niveau médian est adapté à l'assemblage et à la construction des offres, le niveau local est pertinent dans la phase d'inventaire
Coordinateur des offres (via Internet notamment), diffusion, promotion	Le niveau régional
En termes de prospective ou de formation des acteurs	Les niveaux larges, comme le Massif en Massif central ou la Région sont en première ligne
En termes d'accompagnement des porteurs de projets	Il peut se réaliser à toutes les échelles en fonction des besoins des créateurs si le système d'accompagnement est clairement défini et connu de tous

2.3 Mettre en œuvre une stratégie de création d'activités et d'accueil dans les espaces ruraux

Les acteurs des territoires engagés dans une politique d'accueil s'organisent pour répondre aux attentes des candidats, faciliter l'intégration ou l'ancrage local et construire des offres d'activités.

Cela suppose de mener un certain nombre d'actions : détecter des potentiels d'activités, proposer un accompagnement au porteur de projet, pourvoir aux demandes d'immobilier et de services aux entreprises à créer (ou à développer), de logement pour la famille, de services pour la vie quotidienne (y compris la culture, les loisirs...)...

Construire sa politique d'accueil suppose de travailler selon quatre axes directeurs : l'axe stratégique, la territorialisation de l'accompagnement des créateurs (accueil), la construction d'offres qualifiées d'activités et d'emplois (ingénierie) et l'attractivité.

→ **L'axe stratégique** (pertinence de l'action, choix stratégiques)

Les territoires organisés doivent en premier lieu définir leur stratégie en matière de création d'activités et d'accueil d'actifs en prenant en compte les configurations territoriales et les configurations socio-spatiales de leur zone d'intervention (cf. figure 3).

Pour cela, ils doivent préciser leurs ambitions, les objectifs à atteindre, les moyens d'action à mettre en œuvre (mobilisation des acteurs économiques, de la société civile, ingénierie, dispositifs de financements, mobilisation de foncier et d'immobilier...).

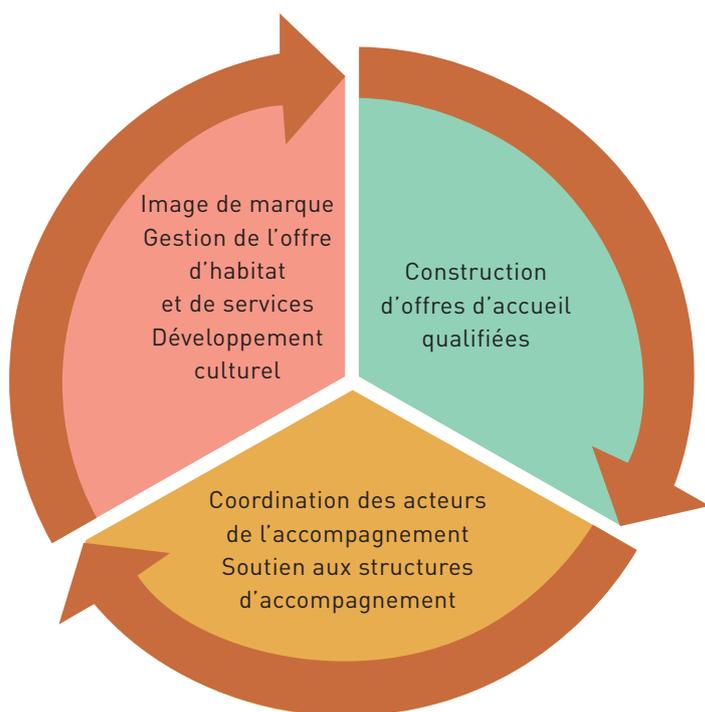
Deux questions phares à se poser en amont :

— quelles sont les situations qui posent problème au regard de l'emploi et de la création d'activités sur notre territoire ? (ex. : Un territoire attractif avec des personnes qui viennent s'installer sur le territoire mais sans forcément de projet professionnel défini / un territoire avec une perte de population active...);

— quels sont les leviers sur lesquels le territoire peut s'appuyer ?

La stratégie étant définie et partagée, les acteurs locaux vont combiner trois politiques complémentaires et concomitantes, axées sur l'attractivité du territoire avec une offre d'accueil qualifiée et une ingénierie coordonnée (figure 4).

→ **Figure 4 : « LES LEVIERS ACTIONNABLES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE POLITIQUES D'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET DE CRÉATION D'ACTIVITÉS »**



Source : diaporama final CreActE Mars 2012

Trois régions, trois politiques d'accueil différentes ont été étudiées par le projet CreActE. L'analyse de trois Régions françaises très investies dans les politiques d'accueil - le Limousin, l'Auvergne et dans une moindre mesure Rhône-Alpes - offre une belle illustration de la diversité créatrice des territoires en termes d'accueil. On constate ainsi que si la Région Rhône-Alpes, s'appuyant sur son savoir-faire en termes d'ingénierie met l'accent sur la construction d'activités avec à l'origine le dispositif d'accompagnement des « Sites de proximité », la Région Limousin parie plus sur les porteurs de projet qu'il faut accueillir au sein des communautés locales dites « Pôles locaux d'accueil », tandis que la Région Auvergne confie l'accueil aux territoires considérés dans la logique régionale de l'ARDTA comme les fers de lance du développement territorial. Trois ambitions et trois stratégies différenciées de l'accueil.



→ **L'axe territorialisation de l'accompagnement des créateurs** (savoir accueillir)

Le rôle des collectivités locales est de permettre une meilleure coordination des acteurs de l'accompagnement, de les soutenir et de favoriser l'ancrage local des créateurs et de leurs activités. Cela peut passer par des mises en relation avec des élus, des professionnels, par un décryptage des services présents...

Deux actions sont à mener : **organiser et animer**. C'est un rôle de management stratégique au bénéfice de la création d'activités, du créateur soutenu dans son projet et du territoire relié à la création d'activités.

Les questions à se poser : quels dispositifs facilitateurs pour accueillir ? Quelles animations et gouvernances pour faire fonctionner le système d'acteurs professionnels ? Comment mobiliser les parties prenantes (élus, créateurs...) dans le cadre de réseaux formels ou informels à des fins d'ancrage local ? Comment conforter ce système d'acteurs en développant de l'initiative locale volontariste et en animant un partenariat original entre parties prenantes professionnelles, associatives, territoriales, de voisinage ? Comment le faire perdurer au contact des porteurs de projets ?

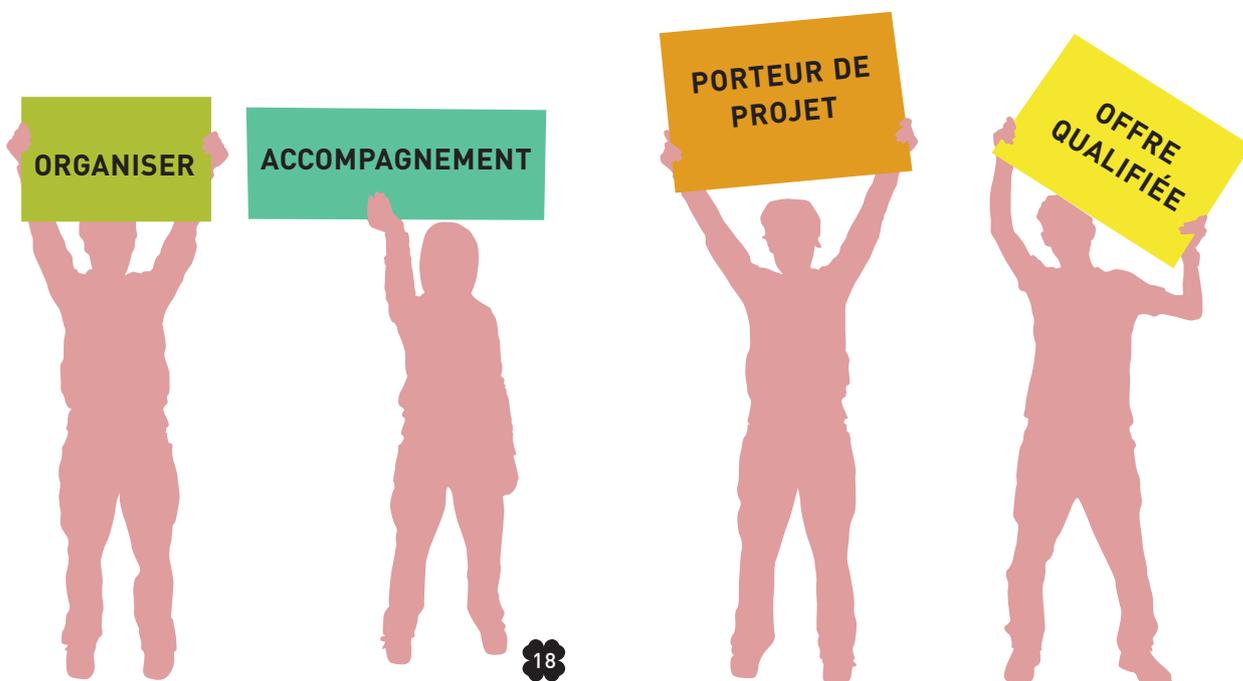
→ **L'axe construction d'offres qualifiées d'activités et d'emplois** (ingénierie)

Au-delà de la reprise d'entreprises qui permet de renouveler l'existant, l'avenir des territoires et leur développement se jouent dans l'innovation et le renouvellement du panel d'activités. Pour cela, les acteurs du territoire vont devoir travailler sur la détection de potentiels d'activités pour construire des offres d'activités et donc créer des entreprises, des services et des emplois. Cette stratégie volontariste de création d'activités (construction d'activités) demande des moyens financiers et humains (une ingénierie dédiée à cette mission) et une coordination locale des acteurs sans qui ces offres ne peuvent être travaillées et pourvues.

Trois notions clés : les potentiels d'activités / le groupe local (des personnes intéressées, mobilisées sur le potentiel au sein d'un groupe opérationnel) / l'offre d'activités : une combinaison des différentes conditions pour favoriser l'accueil.

Une pensée créative doit être développée, aussi convient-il de solliciter différentes strates de l'intelligence collective locale et toutes les idées, des plus partagées (ex. : services à la personne, tourisme de pays...), aux plus confidentielles (agriruralité, auto-construction écologique...), voire aux plus insolites ou controversées produites par des esprits pionniers et atypiques.

Les questions à se poser : Quelles zones d'actions prioritaires ? Quelle veille (et plus largement actions de connaissance) mettre en place ? Qui et comment mobiliser pour repérer, tester des potentiels repérés ? Quelles sources de potentiels travailler ? Comment accompagner le choix de ces sources de potentiels ? Quels acteurs concernés ? Comment organiser un système d'acteurs efficace ?



→ **L'axe attractivité** (se faire connaître et souligner sa singularité)

Une fois que le territoire s'est organisé pour accueillir et accompagner au mieux les créateurs, qu'il a travaillé sur des offres d'activités et d'emplois, il reste aussi à développer une image, une identité du territoire pour faciliter ce que l'on appelle l'attractivité. Travailler sur l'attractivité des territoires consiste à intervenir autant sur les conditions et le cadre de vie, le développement culturel, la gestion de l'offre diversifiée d'habitat et de services que sur les dynamiques économiques.

Les acteurs vont mener une démarche de promotion et de communication. Il s'agit notamment de rechercher des candidats correspondant aux offres d'activités travaillées.

Développer l'attractivité du territoire ne signifie pas une mise en concurrence des territoires, c'est une mise en lumière des potentiels, des atouts et des contraintes de ces territoires ruraux souvent mal connus. Cette connaissance permet aux créateurs de choisir un lieu d'implantation qui soit le plus en adéquation avec leurs projets, et aux territoires d'accueillir les activités qui correspondent à leurs besoins. Cette politique concerne l'arrivée de nouveaux arrivants et aussi les habitants qui peuvent développer de nouvelles activités.

Les questions à se poser : quels objectifs des actions de communication ou de prospection ? Quels partenariats mettre en place (dont publics-privés) ? Quelle démarche de mutualisation, pourquoi ? Pourquoi et comment utiliser les réseaux sociaux ? Quelle action de communication mettre en place ? Quelle correspondance (ou inadéquation) entre la diffusion des offres d'activités et les profils des candidats ? Quelle échelle et quel affichage pour la diffusion ?

La construction de ces politiques doit comporter une phase d'évaluation et d'ajustement. Les critères à repérer pouvant être : le nombre (et l'évolution) de porteurs de projet accompagnés, le nombre (et l'évolution) et le type d'offres d'activités construites et pourvues, les activités/emplois qui se créent (nombre et qualité), les réseaux créés (chercher un critère ou plusieurs...), l'impact de ces politiques sur le dynamisme, la prise d'initiative sur le territoire et sur les territoires voisins.



2.4 Réunir les conditions à la mise en place d'une politique de création d'activités et d'accueil

Il convient de sortir d'une « pratique gestionnaire » du quotidien pour engager une réflexion prospective, qui peut organiser le programme d'action autour de trois directions :

→ **Avoir une connaissance fine du territoire**, ciblée sur l'emploi et la création d'activités, permanente et actualisée.

Différents outils sont mobilisables (veille informatique et de terrain, inventaire, diagnostic...).

Cette connaissance :

- est au service des créateurs ;
- permet d'identifier des axes de prospection d'activités à enjeux. Il s'agit bien d'aller au-delà des observatoires (nouveaux arrivants, logements disponibles, foncier libérable, répertoire des services aux entreprises et à la population...) qui nécessitent un fort investissement en animation locale. C'est un travail plus prospectif (large ou ciblé) pour identifier des potentiels (cf. Guide méthodologique mars 2014, valoriser les ressources territoriales : des clefs pour l'action), à savoir des ressources patrimoniales matérielles ou immatérielles, des ressources humaines disponibles (jeunes actifs sans emploi), des ressources humaines migrantes (retraités créatifs, migrants d'agrément et/ou étrangers...), les nouveaux besoins de la population temporaire ou permanente... ;
- est développée dans et au-delà de son territoire, sur de nouveaux marchés, des problèmes ou évolutions sociales, culturelles... afin de saisir des opportunités ;
- concerne aussi les acteurs locaux (qui fait quoi ?, les compétences présentes et les manques éventuels). Elle permet de raisonner l'organisation des acteurs pour faciliter le processus de création et les politiques d'accueil.

→ **Faire évoluer les représentations des acteurs sur les créateurs et les potentiels d'activités**

Les travaux de CreACTE montrent que la création d'activités et d'emplois en espace rural isolé passe souvent par de petites entreprises inventives, fortement ancrées dans le territoire (cf. deuxième partie, les créateurs des TPE inventives). L'accueil de ces nouvelles activités portant de nouveaux modes de production et de commercialisation suppose un changement de regard, une approche plus ouverte de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, dépassant le seul référentiel économique, par une approche transversale et pluridisciplinaire. Une seule préconisation : associer au processus des acteurs de nature différente.

→ **Se doter d'une ingénierie territoriale**

Le besoin permanent d'animation. L'action collective ne se décrète pas, pas plus qu'elle n'est spontanée. La mise en place de politiques volontaristes demande donc du dialogue, des liens de réseau, une organisation durable entre partenaires et des actions conjointes. Une nouvelle ingénierie territoriale est à spécifier et à inventer, à mobiliser sur la question de l'accueil, qui fait appel aux fonctions d'information, de formation, d'animation, de coordination entre acteurs, de management territorial...

La professionnalisation de l'ingénierie. L'appui et l'accompagnement à la création d'activité, dans une perspective d'ancrage local, invitent à prendre en considération l'entrepreneur, sa famille, son inscription dans la vie locale et toutes les parties prenantes du territoire. Il s'agit de dépasser une gestion technique à court terme pour engager une dynamique d'animation globale autour de l'accueil de nouvelles populations et d'activités. Il s'agit aussi d'investir la dimension prospective en imaginant de nouvelles filières d'activités en lien avec l'identité du territoire revisitée. Une réflexion sur l'ingénierie territoriale est à engager, en travaillant des compétences individuelles mais aussi collectives, des postures nouvelles.



2^E – PARTIE :

**LA CRÉATION D'ACTIVITÉS NOUVELLES
DES EXEMPLES D'APPLICATION
SUR TROIS SOURCES DE POTENTIELS**

LES CRÉATEURS DES TPE INVENTIVES

LES PATRIMOINES

LE VIEILLISSEMENT

1 – LES CRÉATEURS DES TPE INVENTIVES, DES RESSOURCES HUMAINES ESSENTIELLES

1.1 Les TPE inventives, qui sont-elles ?

Les TPE inventives sont « inventives » non pas par la nature de l'activité elle-même, mais par la combinaison des activités, l'adaptation des activités aux ressources du territoire et l'originalité du parcours du créateur. Elles peuvent être innovantes sous l'angle « de nouveauté » pour le territoire, alors que cette activité peut exister déjà ailleurs.

D'après S. Rouault¹, les TPE traditionnelles et inventives se distinguent par leur finalité principale (logique de croissance ou auto emploi), le type d'activité qu'elles pratiquent (artisanat, agriculture, profession libérale réglementée ou adaptation des activités aux ressources locales), leur lien au territoire et aux réseaux professionnels, et le type de promotion commerciale de l'activité (bouche à oreille ou promotions collectives, relais).

Les activités inventives constituent des dynamiques émergentes, souvent centrales pour le développement des campagnes isolées. Ce sont des éléments moteurs du développement des espaces ruraux, là où chaque emploi est essentiel. Ces TPE inventives sont souvent d'une grande complexité, hors des standards techniques d'un projet professionnel de création d'entreprise. En effet, elles peuvent combiner des activités hétérogènes et/ou pionnières. Elles reposent sur un projet d'installation en *zone rurale choisie* et sur un *projet de vie du créateur* organisé autour du porteur et de sa famille.

Elles peuvent présenter les caractéristiques suivantes :

- des profils « *lifestyle entrepreneurs* » à travers le choix d'implantation lié au projet de vie (plus qu'au projet économique), et à travers une approche très affective de leur activité souvent liée à une passion ;
- des points communs avec les entreprises de type start-up (petite taille, localisation, souplesse d'exploitation, inventivité...) mais des différences dans leur mode de relation au territoire d'implantation (utilisation et valorisation de ressources) et aux acteurs locaux ;
- un attachement au territoire par la dimension du patrimoine qu'elles valorisent et de la commercialisation auprès de clientèles locales ;
- des activités s'appuyant sur des ressources locales et avec une manière originale de combiner des activités et/ou de vendre des produits en créant une relation d'ancrage au territoire ;
- une logique d'auto-emploi (avec au plus quatre salariés) ;
- des trajectoires d'installation originales et non linéaires, ce qui nécessite une adaptation permanente de l'accompagnement de ces créateurs ;
- des modalités de commercialisation à la fois locale et externe au territoire.

¹ Rouault, S. (2006). « Une typologie pour mieux accompagner les petites entreprises. », *Pour n°192: 83 - 90.*

TABLEAU 5 - Définition des TPE inventives		
	SELON S. ROUAULT	APPORTS DE M-A. LENAIN ²
Principale valeur de l'entreprise	- Indépendance, auto-emploi, développement limité	Plaisir, désir, recherche de sens, d'autonomie
Type d'activité	- Adaptation des activités aux ressources locales - Combinaison des activités	- Importance des activités de transmission - A la marge des référentiels métiers
Type de clientèle	- Complémentarité d'une clientèle locale et externe	- Place importante des clientèles touristiques
Type de commercialisation	- Promotions collectives, relais, NTIC	- Mixité des types de promotion - Combinaison des modes de commercialisation

1.2 Pourquoi favoriser leur implantation dans les territoires ruraux ?

Les TPE inventives recèlent de nombreux atouts, particulièrement adaptés aux enjeux des espaces ruraux isolés.

→ Elles s'adaptent aux espaces ruraux isolés

En s'appuyant sur les potentiels locaux (patrimoine matériel ou immatériel, besoins des populations locales...), elles valorisent les ressources locales et s'adaptent en permanence aux évolutions des territoires ruraux.

→ Elles jouent un rôle important dans le développement d'activités dans le rural et dans le développement local des territoires

Face à l'évolution du tissu économique des espaces ruraux et à la difficulté des entreprises traditionnelles à se maintenir et à s'implanter, ces TPE inventives permettent la création et le développement d'activités économiques diversifiées. Elles sont non délocalisables.

→ Elles sont ancrées localement, combinant des activités du et sur le territoire, mettant en valeur les ressources du territoire et contribuant aussi à la mise en réseau des acteurs locaux et au dynamisme social local.



Un exemple de TPE inventive en zone rurale excentrée, à dominante agricole :

Mme T, installée à Espinasse (15), a monté une association pour organiser des séances d'art-thérapie. L'art-thérapie consiste à accompagner les personnes en thérapie via un processus de création artistique (danse, sculpture, poterie...). Elle accueille les gens (locaux) dans sa maison écologique. De plus, elle a pris le statut d'auto-entrepreneur pour faire du coaching de thérapeutes professionnels de la région et du coaching de haut niveau auprès de consultants en entreprises (venant de la région parisienne). Son souhait est surtout d'aider les gens qui en ont besoin et de transmettre son savoir accumulé après plus de 30 ans d'expérience.

² Marie-Anne Lenain (2011). « Dynamiques et accompagnement des TPE inventives en espace rural isolé. Entre territoires et réseaux », Thèse de Géographie, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

1.3 Comment favoriser l'installation des TPE inventives ?

L'implantation d'une TPE inventive dans un territoire repose sur la rencontre entre un créateur et un lieu de vie (territoire d'implantation). Mais elle dépend aussi de la qualité (adaptation) de l'accompagnement à la création d'entreprise, et de la capacité du territoire à faire émerger des potentiels d'activités et à engager des démarches de construction d'offres d'activités.

→ Coordonner les acteurs de l'accompagnement et faire évoluer leurs postures et techniques

Plusieurs approches de l'accompagnement coexistent en direction des créateurs (cf. tableau 1) :

- des accompagnements pour « développer le territoire » (Communautés de communes, Pays, PNR...) ;
- des accompagnements pour « développer un secteur d'activités » (consulaires, CRESS...) ;
- des accompagnements pour « développer l'entrepreneuriat » (boutique de gestion, coopératives d'activités et d'emplois, pépinières...).

Quelles que soient les structures mobilisées en présence, des points d'attention ont été identifiés par les chercheurs pour accompagner de façon optimale les créateurs de TPE inventives :

- faire évoluer les représentations des accompagnateurs sur ces créateurs qui présentent des parcours atypiques, des choix de vie alternatifs, des activités sans référence connue, des combinaisons originales... ;
- proposer un accompagnement basé sur le créateur plutôt que sur l'activité ;
- s'adapter à la trajectoire du créateur, et s'inscrire dans un processus de création évolutif dans le temps ;
- prendre en compte les réseaux dans lesquels s'inscrivent les créateurs.



Un exemple de l'accompagnement multi-acteurs d'un créateur

Un créateur qui combine des activités

Mr F décide de reprendre un magasin de fleurs, en y associant les activités de salon de thé et de pâtisserie. Il s'agit en effet d'un besoin repéré par un Site de proximité et une communauté de communes en Ardèche. Les activités de fleuriste et de pâtissier fonctionnent mieux que prévu, et les ateliers d'art floral attirent chaque mois neuf personnes en moyenne. Si bien qu'une embauche est prévue pour un jour par semaine. La place du bourg gagne en dynamisme et de nouveaux rapprochements s'établissent entre professionnels. Les efforts de Mr F pour animer sa vitrine stimulent les autres commerçants qui s'y mettent à leur tour.

Points d'intérêts :

*Un porteur de projet passionné, qui devient un excellent professionnel.
Une combinaison d'activités qui permet d'asseoir l'activité sur l'année en lissant les revenus.
Un effet d'entraînement pour les autres commerces de la commune.*

Enseignements :

*L'implantation réussie du porteur de projet dans la vie locale est décisive.
La réussite tient au dynamisme du créateur, à un accompagnement multipartenarial (Site de proximité, Chambre des métiers, Plate-Forme d'Initiative locale) et à des rapprochements avec les autres professionnels (opérations de communication collective, mutualisation des moyens logistiques...).*

→ **Renforcer le rôle des acteurs du territoire (élus, agents de développement, associations, acteurs économiques...) sur la création d'activités inventives**

Chaque territoire dispose de la légitimité pour travailler sur les facteurs d'émergence de la création d'activités et d'emplois. Pour cela, il est essentiel de mettre en place une véritable politique d'accueil vis à vis des TPE inventives. Cette politique d'accueil portera sur :

- le repérage des sources de potentiels du territoire ;
- le repérage des porteurs de projet « inventifs » ;
- une écoute attentive des propositions d'activités nouvelles ;
- la mise en œuvre de démarches de construction d'offres d'activités (cf. guide méthodologique, mai 2006 : La construction d'offres d'activités des espaces ruraux) ;
- la mise en réseaux des différents acteurs locaux, dans l'objectif de renforcer le « capital social territorial ».

2 – LES PATRIMOINES : UNE RESSOURCE POUR CRÉER DES ENTREPRISES ET DES EMPLOIS

2.1 De quoi parle-t-on ?

Les géographes Jacques Levy et Michel Lussault (2003) définissent le patrimoine comme « *ce qui est sensé mérité d'être transmis du passé pour trouver une valeur dans le présent (...)* ». Il peut s'agir de patrimoine naturel (une rivière, un massif montagnard...), de patrimoine matériel bâti (un monument, des terrasses...), mais aussi de patrimoine immatériel et/ou culturel (une tradition, une musique locale, un savoir-faire, une tradition alimentaire...).

Patrimoine ? Aménités ? De quoi parle-t-on ?

Les aménités font objet de diverses études et travaux de recherche (par exemple le projet AMEN sur les aménités environnementales dans le cadre du programme PSDR3 en Rhône-Alpes). Dans ces travaux, le patrimoine est mentionné comme une des aménités du territoire (voir aussi le mémoire de fin d'études d'Etienne Dupoux « La création d'activités et d'emplois valorisant le patrimoine » 2010).

Le terme « aménité » désigne un lieu agréable lié à des dimensions naturelles, mais aussi sociales et culturelles. Pour l'OCDE, les aménités sont « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un espace ou à un territoire, qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus ».

Patrimoines et aménités sont donc deux notions proches qui peuvent parfois être confondues.



2.2 Pourquoi les patrimoines sont utiles pour la création d'activités et d'emplois ?

→ Les patrimoines constituent des aménités non délocalisables

Tout espace rural dispose de ses propres aménités, singulières et remarquables, dont les patrimoines. Ces patrimoines représentent des sources de potentiels non délocalisables, mais sont souvent ignorés pour la création d'activités et d'emplois.

→ Les patrimoines constituent des « objets d'intérêt » pour les créateurs migrants

La tendance du retour à la campagne se confirme, avec un regain d'intérêt pour les espaces ruraux disposant de fortes aménités environnementales, sociales et culturelles. Les créateurs migrants réalisent un choix de vie et d'activités en rapport avec leurs valeurs et s'appuient fréquemment sur les ressources locales (patrimoines) pour imaginer et créer leurs nouvelles activités.

→ La création d'activités et d'emplois à partir du patrimoine favorise le développement local

Les activités liées à la valorisation des patrimoines contribuent au développement économique des territoires ruraux, au même titre que les activités de l'économie productive et résidentielle.

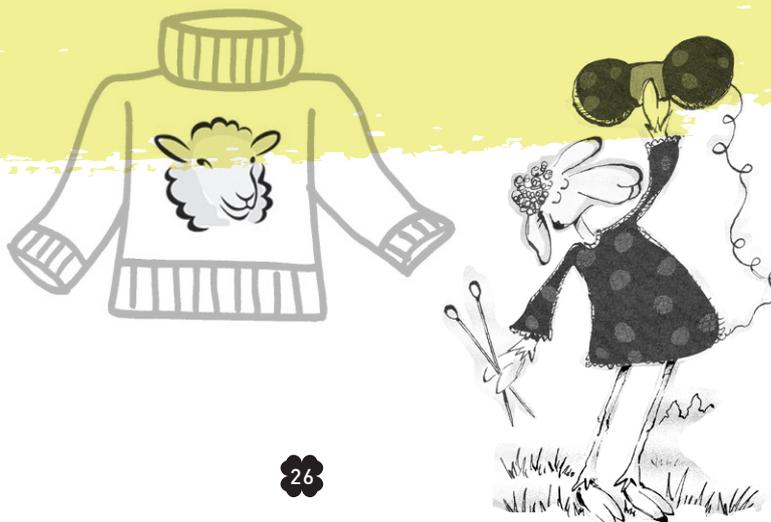
Créer des activités en lien avec les patrimoines locaux renforce les liens sociaux dans les territoires ruraux. En effet, cela permet :

- pour les habitants, de se réapproprier « leur territoire » ;
- de transmettre une histoire et une culture locale qui renforce l'identité territoriale ;
- de se rencontrer, d'échanger, de tisser des liens, de créer des réseaux informels et ainsi de renforcer la cohésion sociale ;
- de favoriser l'insertion de personnes (en difficulté ou non) sur des emplois locaux.



SCOP Ardelaine en Ardèche : une économie tissée sur le territoire à partir du patrimoine (savoir-faire traditionnel - bâti) et des ressources locales

Au début des années 1970, faisant le constat que les éleveurs ardéchois jettent leur laine faute d'acheteurs et que la dernière filature du département tombe en ruines, une équipe de porteurs de projet se constitue et décide de réagir. Ainsi naît en 1982 la coopérative Ardelaine, dont le projet est de restructurer la filière laine locale de la tonte des moutons à la commercialisation des produits finis, en utilisant des procédés respectueux de l'environnement. Fabrication de matelas, de couettes, d'oreillers garnis de laine... la dynamique s'étend au fil des ans : production d'une gamme de vêtements à Valence, création d'un musée de la laine (20 000 visiteurs par an à Saint-Pierre-ville), et plus récemment construction d'un bâtiment abritant un café-librairie, un restaurant et une conserverie pour renforcer l'attractivité du site et développer des activités complémentaires. Aujourd'hui, une cinquantaine de personnes travaillent sur le site.



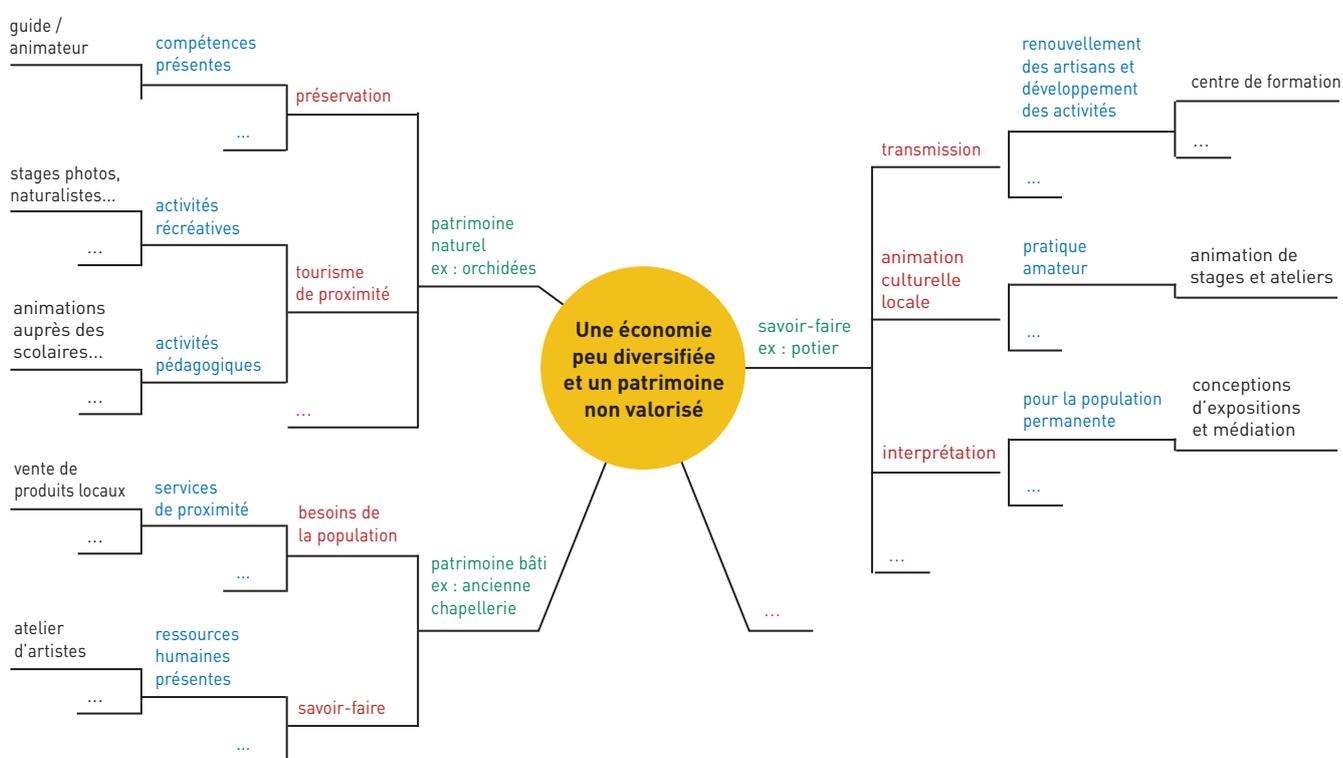
2.3 Comment créer des activités à partir des patrimoines locaux ?

→ Identifier les patrimoines présents sur le territoire dans une optique de création d'activités et d'emplois

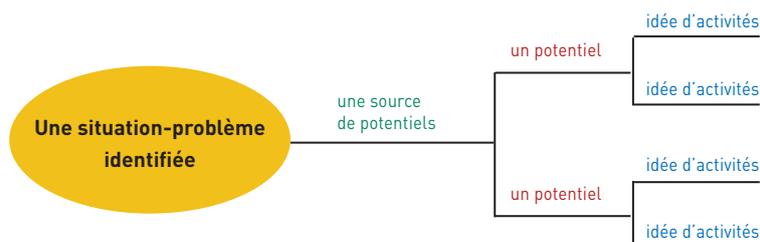
Intervenir sur le patrimoine, c'est d'abord identifier sa valeur sociale, culturelle, économique. Pour ce faire, il faut le connaître, le faire connaître comme objet patrimonial. Il s'agira de repérer (avec les acteurs du territoire et des personnes ressources extérieures) les différents patrimoines, puis d'effectuer une première sélection des patrimoines sur lesquels le territoire va pouvoir travailler (sur des critères à préciser : lien avec d'autres activités, reconnaissance...). Ensuite, il sera nécessaire d'assurer sa sauvegarde avant de lui trouver une nouvelle vocation dans le cadre d'un projet ou plusieurs projets à vocation économique.

→ Ouvrir le champ des activités possibles à partir des patrimoines identifiés

Une réflexion large sera nécessaire pour sortir des idées classiques et imaginer des activités nouvelles. L'outil « arborescence », présenté ci-dessous, illustre une méthode collective de recherche pour explorer le maximum de pistes possibles, avec les partenaires, en évitant l'autocensure.



Mode d'emploi pour organiser la réflexion dans le cadre d'une « arborescence »



Il existe d'autres outils, visant cette ouverture prospective pour positionner les ressources, les mettre en perspective et les décliner. (cf. Guide méthodologique mars 2014, valoriser les ressources territoriales : des clefs pour l'action).

→ **Faire valider par les acteurs du territoire les potentiels patrimoniaux à travailler pour faciliter l'installation d'un créateur**

Tous les patrimoines d'un territoire ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation et de création d'activités nouvelles. Il s'agira donc de définir des priorités, avec les élus, les acteurs locaux (habitants, associations...), les créateurs potentiels, sur les sources de patrimoine à travailler, de manière à concentrer la réflexion et les moyens sur un ou plusieurs objets.

→ **Adapter l'accompagnement des créateurs qui ont pour support des éléments patrimoniaux**

Au-delà des représentations à faire évoluer (les activités liées à la valorisation des patrimoines et les créateurs peuvent être victimes de défauts de considération), l'accompagnement local proposé n'apporte pas toujours les réponses et les appuis dont ont besoin ces créateurs (qui travaillent dans des niches liées à un patrimoine ou à un savoir-faire artisanal très spécifique). De plus, les créateurs visent souvent une clientèle supra-territoriale, alors que les structures d'accompagnement ne proposent qu'une réflexion au niveau local. Il conviendra alors d'intégrer d'autres acteurs, d'autres compétences hors périmètre, et de faciliter leurs échanges.

→ **Dépasser les freins identifiés**

- une méconnaissance, voire une représentation péjorative du (des) patrimoine(s) par la population locale ;
- un manque de volonté au niveau local (élus, acteurs...) pour valoriser les patrimoines dans une optique de créations d'activités et d'emplois ;
- un long travail de repérage et d'émergence ;
- des créateurs qui bénéficient de peu (voir pas) de soutien ;
- des freins liés au choix des statuts, aux questions matérielles et financières.

→ **Les préalables indispensables**

- une stratégie clairement affichée par le territoire ;
- la nécessité de stimuler le capital social et organisationnel local, d'impliquer la population ;
- la détection précoce de porteurs de projet ;
- la présence d'ingénierie territoriale et de coordination des acteurs locaux ;
- l'adaptation de l'accompagnement (ou sa mise en place) pour répondre aux besoins des créateurs d'activités atypiques.



Illustration de création d'activités et d'emplois à partir de patrimoine matériel et immatériel, grâce à l'impulsion d'une Communauté de communes dans les Monts du Lyonnais

Le pôle « La Chapellerie » initié par la communauté de communes de Forez en Lyonnais, dans les Monts du Lyonnais, a pour objet de valoriser des savoir-faire liés à la tradition du chapeau et de créer des métiers d'art liés à la mode. La démarche initiée a permis la réhabilitation d'une ancienne usine chapelière, inscrite à l'inventaire des monuments historiques pour :

- redéployer l'**atelier musée du chapeau**, trop à l'étroit sur son ancien site et développer, le **centre de formation en mode-chapellerie**, internationalement reconnu ;
- soutenir les **jeunes entreprises** de la mode et des métiers d'art au sein d'une pépinière ;
- contribuer à la **dynamique économique d'un territoire rural**, tout en préservant le patrimoine industriel.

Ce pôle a vu le jour officiellement en avril 2013. Il est créateur d'activités économiques et d'emplois avec la pépinière d'artisans d'art. Il crée une dynamique pour les commerces de proximité, les structures d'hébergement... via le flux touristique. La démarche permet de changer l'image du territoire sur le plan touristique et économique. Le fait que le projet s'installe sur un ancien site chapelier chargé d'histoire permet d'identifier ce pôle comme un projet porteur d'une dynamique sur le plan du tourisme d'affaire et du tourisme industriel.

Ses points forts :

- le caractère identitaire du territoire autour de l'industrie chapelière ;
- le partenariat public/privé permettant l'aboutissement du projet.

Plus d'informations sur le site www.caprural.org - <http://www.caprural.org/telechargements/viewdownload/38/384>
Fiche expérience N° 5 Innov'Rural 2012.

3 – VIEILLISSEMENT : POSER UN AUTRE REGARD ET AGIR SUR CETTE SOURCE DE POTENTIELS

Cette fiche donne des repères et de la méthode pour innover et imaginer des dynamiques de création d'activités pour et par les retraités (âgés de 60 ans et plus). Comment le vieillissement peut-il être pourvoyeur d'emplois et d'activités au-delà de la dimension sociale ?

3.1 Le vieillissement de la population : une charge ou un atout pour la collectivité ?

Les espaces ruraux n'échappent pas à la tendance nationale : ils vieillissent. Qui plus est, ils accueillent aussi de plus en plus de retraités et les services y progressent très fortement au détriment d'autres secteurs d'activités (dont le secteur productif traditionnellement majoritaire).

→ Un vieillissement et un engouement des retraités pour la campagne

Le redressement démographique des espaces ruraux se confirme, non de manière uniforme mais certaine, en lien notamment avec les migrations. Les acteurs ruraux ont pris l'initiative de favoriser l'arrivée de jeunes populations. Les migrations des personnes âgées ne sont pas récentes mais se sont amplifiées depuis une quarantaine d'années en raison de l'amélioration des niveaux de vie et de santé (Cribier, Kych)³.

Pour Isabelle Robert-Bobée⁴, la part des plus de 60 ans aura doublé en un siècle (16,2 % en 1950 et 32 % en 2050). A noter également, le triplement de la part des personnes très âgées.

Les personnes âgées vieillissent en espace rural avec des pratiques sociales différentes de celles en ville « tant pour ceux ayant toujours vécu localement que pour ceux ayant migré à la retraite ». Selon Catherine Bonvallet⁵, le modèle rural, toujours réel, de la « famille-entourage locale » (affinités, fréquence des contacts et entraide), est en cours de fragilisation avec le développement des migrations domicile-travail et de la recomposition des familles.

→ Mais une perception négative du vieillissement

Les discours sur l'accueil de personnes âgées, non spécifiques à la France, relèvent de deux principaux courants de pensée. Pour les pessimistes, le vieillissement est synonyme « d'accroissement des coûts liés à la santé, de pérennité financière des régimes publics de retraite et de problèmes relatifs au manque de relève ». Pour les optimistes, le vieillissement rime avec dynamisation socio-économique des espaces ruraux. Pour Paul Houée⁶, « leurs demandes et leurs moyens financiers favorisent le maintien [...] des services ; leur disponibilité et souvent leurs compétences, les désignent pour les fonctions de représentation et d'animation des collectivités locales ».

→ Le secteur des services, un gisement d'emplois ?

Dans l'ensemble, les pertes d'emplois agricoles et industriels en espace rural sont importantes et ne sont pas suffisamment compensées par les gains dans le secteur des services en forte expansion. Aussi avoir une démarche proactive en faveur du maintien et la création d'activités est nécessaire. Le secteur tertiaire apparaît comme un gisement potentiel. Le secteur des services est d'une extrême diversité et comprend notamment les services à la personne (SAP). Les SAP nous intéressent tout particulièrement car les personnes âgées en sont « nettement plus consommatrices que d'autres catégories de population, sans pour autant que cette consommation accrue ne s'explique que par la dépendance » (Gallouj, 2008)⁷. Les SAP englobent des activités très hétérogènes telles que : le ménage, la préparation de repas, l'assistance aux personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées, la livraison de repas à domicile, la garde d'enfants, les petits travaux de jardinage, la prestation « hommes toutes mains » (Commissariat Général du Plan, 2005)⁸. Au-delà des bénéfices individuels pour les usagers, ces services sont source de bénéfices pour la collectivité, tant en termes d'emplois que de cohésion sociale (Brandeleer, 2008)⁹.

³ F. Cribier, A. Kych, 1992, « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, 47^e année, n°3, pp. 677-717. ● ⁴ I. Robert-Bobée, 2006, « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 : La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », *INSEE Première*, 07/2006, n°1089, 4 p. ● ⁵ C. Bonvallet, 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, 2003/1, vol 58, PP. 9-43. ● ⁶ P. Houée, 1996, « Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps des incertitudes », 2^e édition, Paris, Éditions Économica, 321 p. (p. 61).

⁷ C. Gallouj, 2008, *L'économie des services à la personne*, Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer. ● ⁸ Commissariat Général du Plan, 2005, *Développer l'offre de services à la personne*, 71 p. ● ⁹ C. Brandeleer, 2008, *Vieillesse et services à la personne en Europe*, Association Pour la Solidarité, 15 p.

3.2 Pourquoi créer des activités et des emplois liés au vieillissement ?

Envisager de créer des activités liées au vieillissement invite à changer de regard, à entrevoir les atouts du vieillissement de la population et de l'installation de personnes âgées dans les espaces ruraux. Cependant, au vu du peu d'expériences identifiées, il est essentiel d'innover, de combiner des activités, d'associer des acteurs plus larges pour percevoir les espaces ruraux comme ouverts à l'accueil de retraités, consommateurs et habitants acteurs dans la société.

Ceci invite à enclencher des actions de détection de potentiels d'activités en lien avec le vieillissement en explorant différents possibles : les idées et compétences des retraités « exogènes » souvent inventifs, des activités de loisirs liées au patrimoine, les besoins non satisfaits en termes de mobilité... Rappelons aussi que dans les espaces ruraux, chaque emploi, chaque initiative compte.

→ Le vieillissement, une réalité multiple au regard de la création d'activités

Les retraités ne sont-ils pas un atout pour favoriser la création de services à la personne ainsi que l'emploi, et plus largement l'économie de proximité (en lien avec la consommation locale) ? Pour illustrer ce propos, voici quelques portraits :

— le retraité, un consommateur-acteur de la société de services

De manière générale, les retraités disposent d'un niveau de vie (en moyenne) presque équivalent à celui des actifs, d'une relative sécurité et stabilité financière, à laquelle s'ajoute un capital propre accumulé tout au long de la vie. Ils ont une part plus importante de leur revenu consacrée aux dépenses d'alimentation et de services, dépenses davantage gouvernées par la nécessité que par l'impulsivité. Leurs migrations dans les espaces ruraux engendrent l'apport d'un revenu extérieur et permanent et une augmentation de la demande pour les entreprises locales (sur des services de proximité, non délocalisables).

— des retraités bénévoles investis dans les associations et dans l'action publique

L'acte de consommation est loin d'être la seule contribution des retraités au développement d'un territoire. Il leur est reconnu l'investissement associatif, politique, leur faculté à créer du lien social, mais cette question est restée jusqu'alors en dehors du champ d'action des politiques publiques. Or, dans certains cas, la retraite constitue une période d'activité intense (touristique, poursuite de l'activité professionnelle, engagement culturel...). Une fois à la retraite, l'ancien actif apporte son expérience, sa compétence... Entre le moment de la retraite et celui de la fin de vie, s'écoule toute une vie à vivre dont une partie seulement est marquée par les difficultés associées à la vieillesse".

— des retraités créateurs

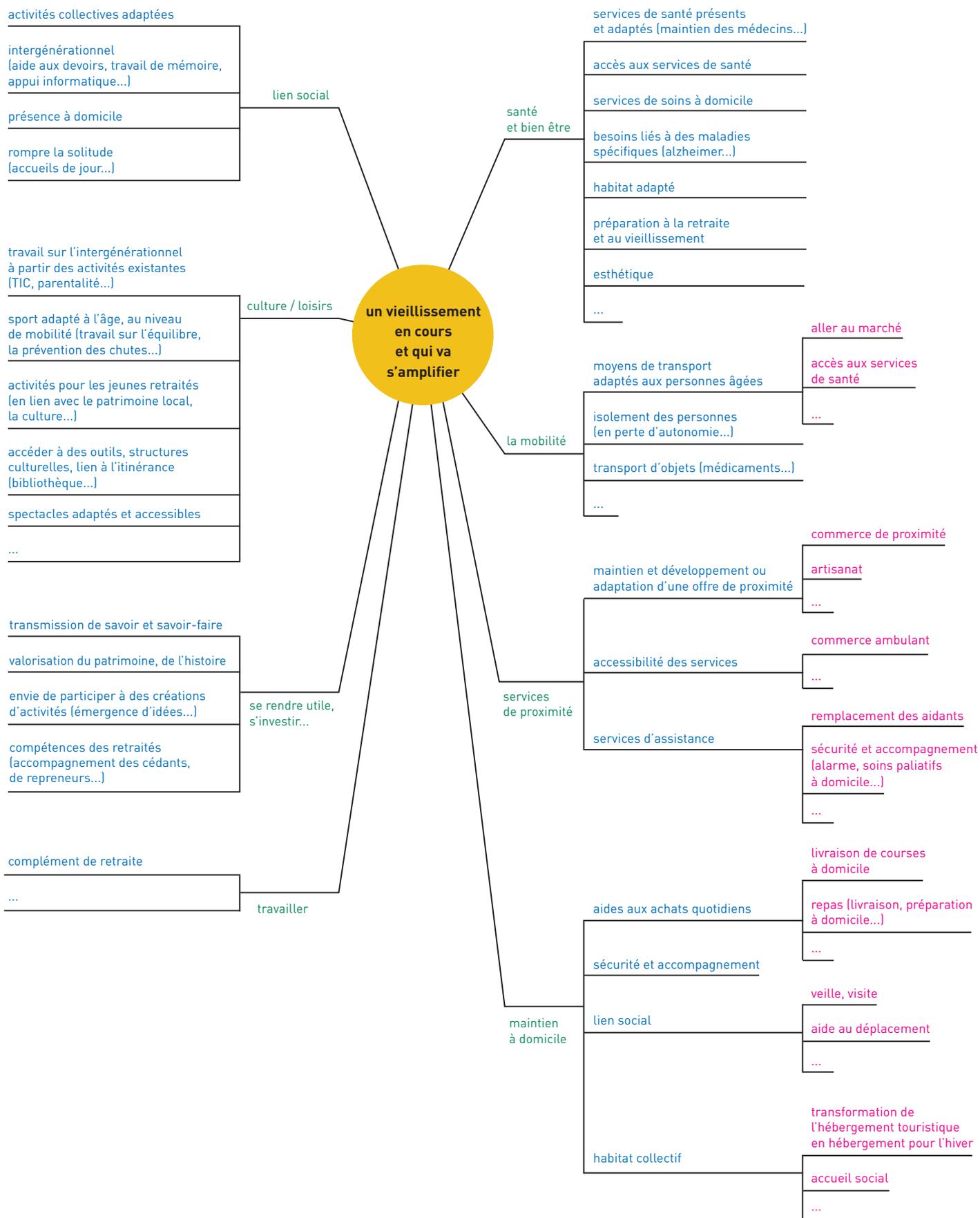
Dans les espaces ruraux isolés, les nouveaux arrivants sont aussi des entrepreneurs ruraux du troisième âge. Cette tendance va se développer dans les années à venir sous des formes multiples : articulation retraite et activité, bénévolat et salariat, dans différents secteurs (social, culturel...).

Le schéma aborde les seniors en tant qu'individus aux fonctions multiples. A partir de ces différentes fonctions (non exhaustives), les acteurs locaux sont invités à imaginer des activités à impulser.



→ **Des besoins et des opportunités de créations en réponse à un vieillissement en cours et qui va s'amplifier**

L'arborescence suivante nous interroge sur des potentiels d'activités à savoir des ressources (endogènes, exogènes), des besoins émergents non couverts, à travailler en lien avec le vieillissement. Ceci dans l'objectif d'envisager le maintien, le développement, la création d'emplois, de services, d'entreprises.





Exemple de création d'activités de service aux personnes âgées dans le PNR des Monts d'Ardèche (07) ¹⁰

L'établissement de Rocher-Largentière accueille des personnes âgées de manière permanente ou ponctuelle pour des soins hospitaliers. Il emploie environ 230 personnes (170 ETP) dont 80 % de « locaux », ce qui en fait un des principaux pôles d'emploi du canton. De nouveaux métiers ou de nouvelles modalités d'exercice des métiers apparaissent en interne mais aussi en externe (communication, soutien psychologique, apparence du corps, art). Ces prestations sont souvent exercées par des créateurs récents. A cela s'ajoute la volonté nouvelle de rechercher des produits locaux de qualité pour l'alimentation, qui favorisera les circuits courts et les productions locales.



Exemple de l'association Vieillir au village à Grâne (26)

L'association a été créée en 2009 suite aux alertes d'une élue locale (par ailleurs pharmacienne dans le village, donc en contact rapproché avec les personnes âgées), enclenchant un travail de diagnostic des besoins. Cette dynamique autour des personnes âgées s'est inscrite dans l'opération « Cœur de Village » impulsée par la mairie. L'association est composée d'une équipe de bénévoles (35 personnes), majoritairement de jeunes retraités. Elle a recruté 2 salariés (un agent administratif et un agent social, transférés au CCAS depuis 2014). En 2012, elle s'adresse à environ 80 personnes âgées. Ce dispositif lutte contre l'isolement des personnes âgées en développant une démarche de veille (visites de convivialité...) et des activités de loisirs (atelier gymnastique douce, de prévention des chutes, repas partagé...).

3.3 Comment créer des activités pour et avec les retraités dans les espaces ruraux ?

3.3.1 - Evaluer au mieux les besoins des retraités

- **Avoir une connaissance fine de la situation du vieillissement**, dans et hors de sa zone d'intervention :
 - veille bibliographique et compilation des données statistiques spécifiques à la zone (observatoires socio-démographiques locaux, bases de données type INSEE, littérature grise...);
 - inventaire des activités et services existants, des acteurs et dynamiques présents...;
 - conduite d'enquêtes pour avoir une culture locale du sujet à savoir repérer les freins et les leviers d'actions. Les entretiens semi-directifs et essentiellement en face-à-face pourront être réalisés auprès des créateurs, des structures d'accompagnement à la création d'activités, des acteurs du territoire (agents de développement, élus, spécialistes de la santé...).

→ **Mieux connaître cette population dans sa diversité**, les difficultés actuelles étant liées aux représentations négatives du vieillissement. Construire des éléments d'argumentaire sur le fait que les retraités, par exemple, contribuent positivement au territoire par leur consommation, leur implication dans la vie locale, la fiscalité. L'élaboration collective d'une arborescence permet d'élargir le champ des possibles et d'envisager de nouveaux potentiels d'activités au-delà des besoins sociaux.

→ **Besoin exprimé, besoin réel ?** Les besoins sont difficiles à appréhender parce qu'il y a une distorsion entre le besoin exprimé et le besoin réel et parce qu'ils évoluent dans le temps en fonction des pratiques des retraités, de leurs mobilités mais également de leurs conditions de vie. Il importe aussi pour comprendre le vieillissement des personnes, au-delà de leurs capacités et incapacités, de prendre en compte les aspirations, les envies et d'approcher leur consommation dans une continuité avec la vie active. En reprenant les catégories de Bourdieu (1980), nous identifions les personnes âgées **engagées, conviviales** (cherchant à intégrer les réseaux sociaux...) et **repliées** avec une tendance à l'isolement volontaire ou lié à la perte d'un membre de famille et/ou de l'autonomie. Elles utilisent alors différemment les services. Ce capital social peut également être lié à l'origine géographique de la personne et à son âge. Ainsi, une personne âgée migrante ne consommera pas de la même manière que la personne âgée autochtone.

3.3.2 - Agir pour une meilleure coordination entre prestataires de services

Le fonctionnement des acteurs en réseau, autour d'un projet commun, reste essentiellement limité au champ médico-social dans le secteur public ou associatif. Une coordination large organisée par les collectivités territoriales (entre différents secteurs d'activités – services, tourisme, culture... -, entre acteurs de nature différente – entreprises privées, associations, collectivités... -, entre prestations effectuées à domicile et à l'extérieur...) serait bénéfique pour impulser et accompagner la création d'activités adaptées au nouveau profil de la population. Il s'agit de partager les informations liées aux personnes âgées, leurs conditions de vie, leurs difficultés, leurs besoins, ainsi que leurs atouts et compétences, et de favoriser la complémentarité des initiatives dans le domaine des activités de services.

3.3.3 - Impulser une complémentarité public / privé

Traditionnellement portés par l'initiative publique ou associative (ex. : ADMR), les services à la personne sont, depuis le plan Borloo (2005), ouverts au marché de la concurrence. Les entreprises privées de services à la personne véhiculent trois critiques principales : le manque de professionnalisation des nouveaux créateurs, une rigueur parfois défaillante et une absence de pérennisation dans le temps de ces projets de services. A l'inverse, du point de vue des créateurs privés, l'initiative publique est également porteuse de valeurs négatives. Il est important de dépasser ces positionnements en travaillant sur la complémentarité des services proposés par l'initiative publique et privée.



Pour Sac à Malice,¹⁰ l'idée d'une association avec les structures d'aide à domicile publiques du territoire a émergé à l'initiative des deux créatrices de l'entreprise. Pour élargir sa clientèle, Sac à Malice prévoit d'embaucher du personnel en proposant des prestations complémentaires au SIVOS pour le transport des personnes âgées ou l'entretien de leur cadre de vie.

¹⁰ Eric Grasset (2011). *Vieillesse, création d'activités de services et dynamiques territoriales dans les espaces ruraux. Études de cas auvergnats et rhônalpins.*

LISTE DES SIGLES OU ACCRONYMES UTILISÉS

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

AFRAT : Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AMEN : Aménités Environnementales : Projet de recherche PSDR 3

ARDTA : Agence Régionale de Développement des Territoires Auvergne

ASRDLF : Association de Science Régionale De Langue Française

CCI : Chambre de Commerce et d'industrie

CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CreActE : Création d'activités nouvelles et d'emplois, Facteurs d'émergence, de développement et modes de gouvernance : Projet de recherche PSDR 3

CRDR : Centre Régional de Ressources du Développement Rural

Credis : Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires

CREFAD : Centre de Recherche, d'Etude, de Formation à l'Animation et au Développement

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

PFIL : Plateforme d'Initiative Locale

PNR : Parc Naturel Régional

PSDR : Pour et Sur le Développement Régional

Ress Terr : Projet de recherche PSDR 3 sur les ressources territoriales

SAP : Services A la Personne

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TPE : Très Petites Entreprises

Ont contribué au projet CreActE et/ou à l'élaboration de ce produit de valorisation :
Aurélie Braillon, Anne Carton, Eric Chosson, Patrick Grimault, Charlène Nicolay, Hélène Puzin,
Véronique Quiblier (Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes).

Avec la participation d'Eric Grasset et Jean-François Mamdy, chercheurs référents CreActE, et Marie-Anne Lenain.

La conception et la réalisation de ce document sont financées par la Région Rhône-Alpes
et l'Union Européenne (FEDER), dans le cadre de la valorisation du PSDR3.

Conception et réalisation graphique : Stéphane Pascalis



Développement rural
Rhône-Alpes

La Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes
Avenue de la Clairette
26150 Die
04 75 22 14 89
contact@caprural.org
www.caprural.org

CreActE, un projet de recherche PSDR3 sur la création d'activités...

Le projet de recherche CreActE « Création d'activités nouvelles et d'emplois, facteurs d'émergence, de développement et modes de gouvernance » est un projet de recherche interrégional (Rhône-Alpes et Auvergne) qui s'est déroulé sur 4 années (2008-2011) dans le cadre du programme PSDR3 (programme national Pour et Sur le Développement Régional). Il a été impulsé par la Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes qui cherchait à repérer les savoir faire, identifier les leviers d'actions en amont de la création d'activités et compléter la démarche de construction d'offres d'activités dans les territoires ruraux, démarche de développement local expérimentée et mise en œuvre par les Sites de proximité Rhône-Alpes depuis les années 1994-1995. Cette démarche est formalisée dans un guide méthodologique « La construction d'offres d'activités des espaces ruraux » (1999-2012), produit par le CRDR (Centre Régional de Ressources du Développement Rural) à partir de l'expérience des Sites de proximité de Rhône-Alpes.

Le projet de recherche CreActE a impliqué quatre laboratoires de recherche (Laboratoire Etudes Rurales Lyon, Laboratoire COACTIS Lyon Saint Etienne, UMR Métafort VetAgroSup et Laboratoire CERAMAC Clermont-Ferrand) sous la direction d'Eric Grasset et Jean-François Mamdy. Il a impliqué notamment les chercheurs suivants : Marie-Anne Lenain, Agnès Bonnaud, Séverine Saleilles, Aurore Bonniot, Hélène Revol-Blasquet, Laurent Rieutort, Marion Guillot.

Il a été co-construit entre les chercheurs et les acteurs (Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes et ARDTA - Association Régionale des Territoires d'Auvergne).

La production scientifique s'est nourrie de mémoires d'étudiants de niveau Master ou Ingénieurs (11 mémoires diplômant sur les trois ans) et de mémoires de projets collectifs (6). Ces travaux sont distribués entre les trois thématiques - agrirurales, services à la personne et activités alternatives-, et des approches plus transversales, ainsi qu'entre les deux régions concernées. Le travail des chercheurs se concrétise par 6 documents de synthèse, des communications en colloques (22 concernant 40 auteurs), principalement l'ASRDLF, mais aussi en séminaires de recherche ou en ateliers de travail, un chapitre d'ouvrage et des articles dans des revues à caractère scientifique (12).

Dès sa mise en œuvre, il a fait l'objet d'actions de valorisation sous la forme d'ateliers associant chercheurs et acteurs du développement rural.



juin 2014

Au service des acteurs du développement rural

Dans l'objectif de professionnaliser les agents de développement et d'informer et sensibiliser les élus des territoires ruraux sur la création d'activités, la Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes a élaboré différents outils de valorisation :

- Des séminaires acteurs-chercheurs au cours du projet de recherche
- Des séances de l'atelier permanent de la construction d'offres d'activités
- Des présentations dans le cadre de diverses manifestations (Innov' rural 2012 sur la création d'activités...)
- Des formations, des documents et diaporamas.